Sainte-Irène

Journal municipal Juillet-Août 2025 vol. 290

Infolettre **Municipale**

Restez à l'affût de ce qui se passe dans votre municipalité !

ABONNEZ-VOUS

Suivez l'actualité en ligne !

https://www.sainteirene.com/

https://www.facebook.com/Municipalite-Sainte-Irene

Sainte ❄ Irène

Sainte-Irene

Où le vent tourne à nos espérances

Sujets

Sommaire
Horaire du bureau vacances
Réflexion
Permis de construction
Information élections municipales
Vidange de fosses septiques
Infolettre municipale
Service de garde secteur Val d'Irène
Avis de décès doyen
La Fabrique
Liturgie
Cosmoss vous informe
Volleyball de plage
Soirée de danse animée
Festival Frolic VB
Les espèces envahissantes
Conseils santé
Recette
Coloriage
Mot vert du mois
Calendrier et info

Bonne Fête

Le 15 juillet à Annick Parent
Le 20 juillet à Pier-Olivier Martel
Le 22 juillet à Vincent Michaud
Le 25 juillet à Pierre Lescault
Le 29 juillet à Alyse-Ann Lévesque
Le 29 juillet à Anne-Marie Turbide

Le 2 août à Mikaëlle Rose
Le 4 août à Henri Desrosiers
Le 11 août à Albert Thériault
Le 11 août à Diane Morissette
Le 15 août à Jérôme Lavoie

BOÎTE À LIVRES DE SAINTE-IRÈNE

Située à la porte du bureau municipal, au parc des résidents secteur Val d'Irène et dans la rue des cèdres au lac Huit-Milles
Bonne lecture !

Note de rédaction

Le journal sortira à tous les 15 de chaque mois.
Le prochain journal sortira **le vendredi 15 août.** À noter que vous êtes invités à soumettre vos annonces ou articles gratuitement **avant lundi 11 août.**

Pour *nous* joindre :
Par téléphone : Nicole Parent ou Nancy Lizotte au 418-629-3746
Cell. : 418-330-0377 Par courriel : journal.steirene@hotmail.com

Veuillez prendre note que le
bureau municipal
sera fermé
lundi 25 août
au vendredi 29 août 2025.

L'inspecteur municipal, Jocelyn Couturier
sera en vacances du mardi 15 juillet
au lundi 21 juillet 2025.

Réflexion

Débarrassons-nous de nos vieilles habitudes.
Nous avons développé au cours des années de vieilles habitudes qui nous sont nuisibles. Elles sont même devenues une routine. Nous nous plaignons quand les choses vont mal et nous ne faisons rien pour les changer. Nous répondons plutôt par l'agressivité quand les circonstances ne sont pas notre goût.
Nous savons maintenant que ces habitudes sont nocives alors remplaçons les progressivement par de nouveaux comportements qui nous évitent de nous enliser dans de vieilles ornières.
Ces nouvelles réactions demandent que nous y consacrions du temps et de la persévérance mais l'enjeu en vaut la peine.
Remplaçons des habitudes nocives par une nouvelle façon de vivre qui nous apporte davantage de paix intérieure.

Marcelle L.

PERMIS DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENT ACCESSOIRE

Préalablement aux travaux, un permis de construction doit être obtenu. La municipalité peut ainsi s'assurer que le projet concerné est conforme aux règlements de zonage et de construction et à certaines autres conditions reliées à l'émission du permis de construction.

Pour formuler votre de demande, vous devez notamment avoir en main les documents suivants :

- Un croquis identifiant la position du bâtiment accessoire par rapport aux lignes de lot et au bâtiment principal.
- Une copie du certificat de localisation existant. (Si disponible)
- Un plan des élévations des façades du bâtiment accessoire.

Vous pouvez vous procurer un formulaire de demande de permis de bâtiment accessoire à votre bureau municipal. Celui-ci peut vous aider à bien compléter votre demande et accélérer le traitement de votre demande.

Pendant la réalisation du projet de construction ou de transformation, le permis doit être affiché bien en vue sur le chantier. L'inspecteur municipal des bâtiments peut effectuer quelques visites sur le chantier pour vérifier si les travaux sont réalisés conformément aux plans et aux documents qui lui ont été soumis.

L'emplacement

Les bâtiments accessoires détachés peuvent être érigés dans les cours latérales et arrière. De façon générale, ils sont interdits dans la cour avant. Il doit y avoir un bâtiment principal ou un usage sur l'emplacement pour pouvoir implanter un bâtiment ou une construction accessoire.

Une servitude sur votre terrain?

Un bâtiment ou une construction accessoire doit être implanté à l'extérieur d'une servitude. Pour vérifier si votre terrain est traversé par une ou plusieurs servitudes privées ou publiques, consultez le certificat de localisation de votre propriété.

Un message de votre municipalité

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

Citoyennes et citoyens de Sainte-Irène! La politique municipale vous intéresse et vous avez envie d'en apprendre davantage à ce sujet? Des séances d'informations destinées à celles et ceux qui pourraient être tentés de faire le saut auront lieu en présentiel et en virtuel à la fin de l'été ! Un moment de choix pour en apprendre plus sur le rôle des municipalités, poser toutes vos questions et vous préparer à présenter votre candidature.

Pour vous inscrire à l'une des séances, c'est par ici : Séances d'information pour les personnes intéressées à poser leur candidature aux élections municipales de 2025 | Gouvernement du Québec

Séances d'informations publiques en présence et virtuelles à l'intention des personnes intéressées à poser leur candidature aux prochaines élections municipales auront lieu aux périodes suivantes :

2025-08-26	19h00	Présentiel	Val-Brillant (MRC de La Matapédia)
2025-08-27	19h00	Présentiel	Saint-Arsène (MRC de Rivière-du-Loup)
2025-09-03	19h00	Présentiel	Saint-Donat (MRC de La Mitis)
2025-09-04	19h00	Présentiel	Saint-Eusèbe (MRC de Témiscouata)
2025-09-08	19h00	Présentiel	Rimouski (MRC de Rimouski-Neigette)
2025-09-09	19h00	Présentiel	Trois-Pistoles (MRC Les Basques)
2025-09-16	19h00	Présentiel	Saint-Pascal (MRC de Kamouraska)
2025-09-17	19h00	Présentiel	Matane (MRC de La Matanie)
2025-09-18	19h00	Virtuel	

Ces séances seront l'occasion d'en apprendre davantage sur les rôles et les responsabilités des élues et élus, des municipalités et des conseils municipaux. Les étapes à entreprendre pour poser sa candidature et les ressources d'accompagnement postélectorales seront également présentées.

VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES

La **Loi sur la qualité de l'environnement** prévoit à l'article 13 que :

*Une fosse septique visée à l'article 10 ou à l'article 11 et utilisée d'une façon **saisonnière** doit être vidangée au moins **une fois tous les 4 ans.**

*Une fosse septique visée à l'article 10 ou à l'article 11 et utilisée **à longueur d'année** doit être vidangée au moins **une fois tous les 2 ans.**

Comme à chaque année, **la municipalité de Sainte-Irène vous offre de recueillir les noms des personnes intéressées à faire vidanger leur fosse septique en septembre 2025.**

Pour faire partie de l'offre communautaire, vous avez **jusqu'au 4 septembre** pour nous faire part de votre intention. Le coût de la vidange vous sera transmis dans le prochain journal municipal.

Veuillez communiquer la municipalité par téléphone au 418-629-5705 pose 1725 ou par courriel steirene@mrcmatapedia.quebec

La Municipalité de Sainte-Irène considère qu'il est dans l'intérêt de TOUS d'adopter des mesures afin de s'assurer de la vidange des fosses septiques sur son territoire.

Des avantages considérables

- Assure le respect des lois et règlements en matière de protection de l'environnement.
- La vidange régulière des fosses septiques est essentielle afin d'assurer le bon fonctionnement des composantes des équipements et éviter les problèmes de refoulement ou de contamination de l'environnement.
- Un mauvais fonctionnement de l'élément épurateur peut entraîner des refoulements dans la maison ou des écoulements dans l'environnement.
- Une contamination des eaux souterraines et de surface due à une installation déficiente ou mal entretenue constitue une menace pour la santé.
- Les boues recueillies sont transportées vers un lieu de traitement autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'y être valorisées.
- Cela permet aux propriétaires d'assurer la vidange de leur fosse septique à un coût avantageux.

Infolettre Municipale

📢 **Restez informés, restez connectés !**

La Municipalité de Sainte-Irène souhaite mieux vous informer et vous joindre plus rapidement. Pour ne rien manquer des actualités municipales, des alertes importantes, des avis d'ébullition, des événements à venir ou des projets en cours, inscrivez-vous dès maintenant à notre infolettre !

C'est simple, rapide et accessible depuis un ordinateur ou un téléphone cellulaire :

1. Rendez-vous sur notre site internet https://www.sainteirene.com/
2. Déroulez jusqu'en bas de la page ↓
3. Cliquez sur le logo **Infolettre** 👉
4. Entrez votre adresse courriel… et voilà !

En quelques clics, vous recevrez directement dans votre boîte courriel toute l'information essentielle qui vous concerne.

Merci de contribuer à une communication plus directe et efficace entre la municipalité et ses citoyens !

EN ATTENTE D'ACCREDITATION POUR L'OUVERTURE D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL A VAL-D'IRENE

GARDERIE
LES PETITS AVENTURIERS

Ouverture prévue cet automne !

Nous serions ravis d'accueillir vos petits explorateurs du lundi au vendredi, de 7h30 à 16h30.

Éducatrice spécialisée de formation, j'ai à cœur d'offrir un milieu de vie sécuritaire, bienveillant, stimulant et axé sur le plein air. N'hésitez pas à me contacter si vous êtes intéressé(e) à l'adresse sg.lespetitsaventuriers@hotmail.com

Au plaisir, Valérie Décarie

La Municipalité de Sainte-Irène tient à exprimer ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Monsieur Roland Belisle, doyen de notre communauté.

Son engagement, sa sagesse et sa mémoire vivante de l'histoire de notre municipalité resteront gravés dans nos cœurs.

Nos pensées vous accompagnent en ces moments de peine.

Municipalité de Sainte-Irène

9 juillet 2025 | Sainte-Irène

Extrait du journal spécial 90e de la paroisse

M. Roland Belisle
Homme de cœur

Monsieur Belisle est notre doyen, il est âgé de 95 ans. Il est né à Saint-Cyprien le 21 juillet 1928. Il est arrivé à l'âge de 18 ans en 1946 pour conduire un camion pour des moulins à scie à Sainte-Irène. Il s'est marié le 20 juillet 1950 à Saint-Irène avec Mm Noëlla Potvin. Ils ont eu 10 enfants, 4 garçons et 6 filles, le troisième qui était un garçon est décédé 20 jours après sa naissance.

Quelques années plus tard, installé au bout du rang 5 et 6, il cultivait et bûchait sur ses lots. Après, l'incendie de sa grange il a été limeur pendant 40 ans dans un moulin. Ensuite, il a laissé des gens cultiver sa terre sans demander d'argent

Étant la dernière maison du rang 5 et 6 M. Belisle est venu en aide à beaucoup de gens perdu ou accidenté. Il suivait la lumière qui les amenaient à la maison de M. Belisle. Ce dernier les aidait sans demander rien en retour. Il aurait beaucoup d'histoire à nous raconter.
M. Belisle faisait des ''runs'' de commission au village en snow et quand quelqu'un dans son chemin voulait quelque chose, il plantait son balai, comme ça, Roland savait qu'il fallait qui arrête pour voir de quoi les gens avaient besoin. Il n'a jamais refusé pour personne, ça lui faisait plaisir d'aider, c'est ça ''sa vie''.

Il a été conseiller pendant deux ans. Il a été le premier à conduire le souffleur pour ouvrir le rang 5 et 6 jusqu'à la limite de Sainte-Irène vers Amqui.
Lors du sondage pour trouver un emplacement pour le dépanneur, il avait organisé une pétition pour que ce dernier ne remplace pas la salle communautaire, qui est en bas du bureau municipal, et il a réussi.

M. Belisle nous raconte une anecdote qui a marqué sa vie :
Fred Gauthier (père de Alain Gauthier) avait un moulin et M. Belisle était contremaître làbas. Le fils de M. Gauthier était parti se réchauffer dans le moulin et il avait un gilet long à son père sur le dos. Pendant qu'il se réchauffait, le gilet s'est embobiné dans le ''shaft'' et malheureusement un drame est survenu. M. Belisle cherchait le petit Perreau Gauthier et rendu au moulin, il l'a vu, nu à terre avec un bras en moins. Roland s'est empressé d'avertir Fred que son fils était blessé et ils l'ont monté au village pour voir le curé. Ce dernier leur a dit de le monter à Rimouski et que peut-être que l'enfant n'arrivera pas à temps. Dans sa Pontiac 1952, ''ouvert au fond'' M. Belisle s'est rendu à temps à l'hôpital, pour sauver la vie du petit Gauthier.

Vous pouvez encore voir M. Belisle faire son bois de chauffage, ouvrir sa cour avec son tracteur ou encore le rencontrer à l'épicerie.

Paroisse Sainte-Irène

Samedi 19 juillet : <u>messe à 19 heures</u> :

Messe anniversaire Marie-Claire Lessard.
Cécile Pigeon & Alphonse Bérubé : Marie-Rose Bérubé & Brenda.
Marie-Rose & Irène Bélanger : Carl Lefrançois.
Claire & Romuald Lacombe : Gaétane Lacombe & Mario Fournier.

Samedi 16 août <u>messe à 19h</u> :

Edouard Normandin : Raynald St-Laurent.
Noëlla Potvin: Sa fille Rollande.
Parents défunts : Sonia, Suzie et René Noël.
Marie-Claire Lessard : Famille Gilles Morissette.

Luminaires : <u>La banque est à sec.</u>

19 juillet : Martin Morissette.
26 juillet : Jules Gendron.
02 août : Danielle Morissette.
09 août : Famille Normand Deschênes.
16 août : Jules Gendron.

Cimetière :

Nous vous demandons de voir à la sécurité de vos épitaphes. Il y en a encore qui s'inclinent beaucoup trop.

Bureau :

Prendre note que le bureau de la Fabrique sera **<u>fermé en juillet et en août</u>**. Si vous avez des urgences nous vous demandons de communiquer : La secrétaire de la Fabrique d'Amqui au 418-629-3242, ou avec Renée Madore au 418-629-1819.

S. V. P. Appelez **<u>au bureau : 418-629-2815</u>** (mardi de 9h à 11h), avant de vous déplacer, pour vous assurer que la secrétaire soit présente.
Mon courriel : mbdenise.dube@gmail.com où vous pouvez toujours me rejoindre (même en vacances).

Bonnes vacances à tous!

Denise Dubé, secrétaire.

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE SAINTE-IRÈNE

INFORMATIONS

26 JUILLET : FÊTE DE SAINTE ANNE ET SAINT JOACHIM

L'Église célèbre en ce jour sainte Anne et saint Joachim, parents de Marie et grands-parents de Jésus. Ce couple âgé reçoit la visite d'un ange qui leur annonce que leur désir d'un enfant sera exaucé. Quelle bonne nouvelle! Voilà de quoi nous inspirer dans nos désirs et nos attentes. Le Dieu de l'impossible peut réaliser des merveilles. Alors, gardons une foi vive.

27 JUILLET: JOURNÉE MONDIALE DES GRANDS-PARENTS ET DES PERSONNES ÂGÉES

Les grands-parents et les personnes âgées jouent un rôle essentiel dans la transmission de la foi et des traditions. La journée qui leur est consacrée nous invite à oeuvrer ensemble pour lutter contre la solitude et l'abandon qu'elles éprouvent trop souvent, afin de bâtir un avenir rempli d'espérance, de joie et de gratitude. Prenons bien soin de ces perles précieuses pour notre monde.

15 AOÛT : ASSOMPTION DE LA VIERGE MARIE

La solennité de l'Assomption célèbre la montée au ciel de la Vierge Marie, corps et âme, à la fin de sa vie terrestre. Son élévation rappelle que le destin ultime de l'humanité est la communion éternelle avec Dieu. Marie représente le monde réconcilié avec Dieu et la promesse que la mort n'aura pas le dernier mot. Cette fête est donc un signe d'espérance pour l'humanité. Chaque personne est appelée à une destinée céleste.

HORAIRE

SAMEDI 19 JUILLET : 16e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE
Célébration eucharistique
Prochaine célébration: samedi 16 août

Dans la terre fragile de notre foi est plantée une semence nommée: espérance. Nourrissons-la pour qu'elle s'enracine dans notre quotidien et fructifie.

Renée Madore, responsable du volet Liturgie et Vie communautaire

LA MATAPÉDIA
COSMOSS
Pour que chaque jeune développe son potentiel

Vous informe

des initiatives pour les 0-30 ans
ÉTÉ 2025

Pour les 4 ans ou 5 ans :
Raconte-moi la maternelle!

Tous les parents qui ont un enfant qui entre à la maternelle 4 ans ou 5 ans cet automne peuvent visiter leur école et leur classe sous forme de livre et vidéo!

Les livres numériques et les vidéos des 9 écoles sont disponibles sur le site de COSMOSS Matapédia et sur YouTube.

Les livres imprimés sont disponibles dans les bibliothèques de la région.
Bonne rentrée
à toute la famille!

Découvrez les capsules vidéos, les horaires, les adresses, les personnes-ressources et bien plus sur les Espaces Familles de la région :

Pour ne rien manquer?
Suivez-nous sur facebook *COSMOSS Matapédia*
Vous avez une question?
Messenger sur la page ou mlandry@csmm.qc.ca

Les gratuités, on aime ça!

Voyez ce que vous pouvez faire comme activités et quel matériel vous pouvez emprunter gratuitement dans nos 3 secteurs matapédiens.
Rendez-vous sur la page ou le site de COSMOSS Matapédia

Défiez l'été

Ce répertoire illustre les sentiers de marche et pédestre de la région.
Rendez-vous sur la page ou le site de COSMOSS Matapédia

Cironflexe

Nouveau dans la région :
le projet Cironflexe permet une meilleure accessibilité à des équipements, pour optimiser la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives sur l'ensemble du territoire.
C'est gratuit!
Voici le matériel disponible dans nos 7 centres de prêts pour l'été :

VOLLEYBALL DE PLAGE SAINTE-IRÈNE

Parties Amicales
Tous les mercredis
de 18h à 20h
(pendant l'été)

Merci à nos partenaires !

MRC de LA MATAPÉDIA

LOISIR et SPORT BAS-SAINT-LAURENT
www.urls-bsl.qc.ca

Desjardins

Sainte Irène

C'Paquet Excavation

Sainte Irène Comité de développement

Le Comité des résidents

Soirée de danse animée par Guylaine Gagné

20 juin

19 septembre

18 juillet

17 octobre

15 août

21 novembre

Club des 50 ans de Val-Brillant
5 Rue St-Pierre O, Val-Brillant

FESTIVAL FROLIC VAL-BRILLANT

28 AU 30 AOUT 2025

JEUDI 28 AOÛT

19H30 : LES COUSINS

21H00 : VÉRONIQUE LABBÉ

22H30 : SYLDAN

VENDREDI 29 AOÛT

19H30 : TOM GAGNON

21H00 : LOUIS BÉRUBÉ

22H30 : RIK REESE

SAMEDI 30 AOÛT

19H30 : ATTACHE TA TUQUE

(HOMMAGE AUX COWBOYS FRINGANTS)

21H00 : QUIMORUCRU

22H30 : DUO HARVEY COUNTRY BAND

Garage J.M. Villeneuve — Arctic Cat, Suzuki, Kawasaki

Automobile Villeneuve Amqui Inc.

Les espèces envahissantes : ça concerne tout le monde !

ESCOUADE
ESPÈCES ENVAHISSANTES
DU BAS-SAINT-LAURENT

Agrile du frêne

Berce du Caucase

Berce sphondyle

Herbe à poux

Renouée du Japon

Roseau commun

Myriophylle à épis

Moule zébrée

Ces espèces envahissantes représentent une menace pour le Bas-Saint-Laurent

Elles se trouvent partout :

- Au bord de l'eau, dans les lacs et les rivières
- Le long des routes, dans les champs et dans les jardins
- Dans les frênes en ville, en campagne et en forêt

Elles se répandent sans difficulté sur le territoire, car :

- Elles se reproduisent facilement
- Elles s'adaptent rapidement à un nouvel environnement
- Elles ont peu de prédateurs ou de compétition dans la nature

Elles ont des impacts négatifs importants sur :

- L'environnement
- L'économie
- Les loisirs
- La santé

Pour en savoir plus sur ce que vous pouvez faire,
consultez le site Web de l'Escouade espèces envahissantes du Bas-Saint-Laurent :
especesenvahissantesbsl.ca

Préservons notre territoire

Évitez d'introduire et de répandre les espèces envahissantes

Prenez de bonnes habitudes pour protéger notre territoire. Des gestes simples peuvent contribuer à repousser les espèces envahissantes.

Ensemble, nous pouvons faire une différence !

Apprenez à reconnaître les espèces envahissantes, à signaler leur présence et à les éliminer de façon sécuritaire.

Reconnaître | Signaler | Éliminer

Avec la participation financière de :
Québec

Avec la contribution financière des 8 MRC du Bas-Saint-Laurent, du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, du Comité ZIPSE, et des 4 OBV du Bas-Saint-Laurent.

Ensemble, évitons de répandre les espèces aquatiques envahissantes

ESCOUADE
ESPÈCES ENVAHISSANTES
DU BAS-SAINT-LAURENT

Ces espèces représentent une menace pour le Bas-Saint-Laurent

Ces espèces sont envahissantes, car elles se répandent sans difficulté sur notre territoire. Elles sont nuisibles et ont des impacts négatifs importants.

Ensemble, nous pouvons faire une différence !

Reconnaître | Signaler | Éliminer

Pour en savoir plus sur ce que vous pouvez faire,
consultez le site Web de l'Escouade espèces envahissantes du Bas-Saint-Laurent :
especesenvahissantesbsl.ca

Ne transportez pas ces indésirables à votre insu !

Prenez l'habitude de laver votre embarcation et votre équipement comme vos bottes et votre puise pour limiter la propagation du myriophylle à épis et de la moule zébrée sur notre territoire.

1. **Inspectez et jetez**
   - Les plantes
   - Les moules
   - Les débris visibles
2. **Lavez**
   - Localisez une station de lavage pour embarcations
   - Lavez l'intérieur et l'extérieur de votre embarcation à l'aide d'un nettoyeur à haute pression, à l'eau chaude pendant 10 à 15 minutes
   - Lavez aussi votre matériel comme les vestes de flottaison et les bottes en les immergeant dans un bac rempli d'eau chaude pendant 10-15 minutes.
3. **Videz l'eau**
   - De l'embarcation
   - Des autres contenants
4. **Séchez**
   - Idéalement 5 jours
5. **Répétez**
   - Répétez ces étapes après chaque sortie sur l'eau

Localisez une station de lavage
Québec Atlas de l'eau

Avec la participation financière de :
Québec
Avec la contribution financière des 8 MRC du Bas-Saint-Laurent, du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, du Comité ZIPSE, et des 4 OBV du Bas-Saint-Laurent.

CONSEILS SANTÉ – ACTIVITÉS AQUATIQUES DANS LES EAUX NATURELLES

Toutes les eaux naturelles (lacs, rivières, fleuves) contiennent des micro-organismes. Certains d'entre eux peuvent causer des problèmes de santé.

ATTENTION !

LA MAJORITÉ DES NOYADES ONT LIEU DANS DES PLANS D'EAU NATURELS.

ADOPTEZ DES COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES ET PORTEZ UNE VESTE DE FLOTTAISON.

BAIGNEZ-VOUS DANS DES LIEUX AMÉNAGÉS ET SURVEILLÉS.

RESPECTEZ LES AVERTISSEMENTS AFFICHÉS.

Lors d'activités aquatiques :

- Évitez d'avaler de l'eau.
- Évitez la baignade si vous avez une plaie ouverte.
- Essuyez-vous bien à la sortie de l'eau.
- Lavez-vous les mains avant de manger.
- Prenez une douche dès que possible après votre activité.

Avant toute activité, vérifiez l'apparence de l'eau :

- S'il y a beaucoup **de courant** ou si **l'eau est brune** ou **a l'air douteuse**, ne pratiquez pas d'activités aquatiques.
  - **Une eau verte ou avec de l'écume à la surface** peut indiquer la présence de cyanobactéries (algues bleu-vert). Dans ce cas, ne touchez pas à l'écume et ne laissez pas votre animal jouer dans l'eau.
  - Un aspect huileux peut indiquer la présence de produits pétroliers.
- Au moins une journée après la fin d'un épisode de pluie, évitez le contact direct avec l'eau (p. ex. baignade, ski nautique, planche à voile, planche à pagaie). Les pluies importantes favorisent la pollution de l'eau par des matières fécales (rejets d'eaux usées).

Principaux effets sur la santé :

SI VOUS AVALEZ DE L'EAU CONTAMINÉE	SI VOUS ENTREZ EN CONTACT AVEC DE L'EAU CONTAMINÉE
Risque de gastroentérite: vomissements, diarrhée, maux de ventre, parfois accompagnés de fièvre. Problèmes parfois graves.	Risque de démangeaisons (*rash*) ou de rougeurs et d'infection aux yeux, aux oreilles et aux plaies existantes.
Si vous présentez ces symptômes après avoir pratiqué une activité aquatique, consultez Info-Santé 811, ou votre pharmacienne ou pharmacien. Les jeunes enfants et les personnes plus vulnérables aux infections peuvent être plus malades.	

25-203-11W

Pour plus d'information : Québec.ca/problèmes-santé-eaux-baignade

Votre gouvernement

Québec

POULET BARBECUE À LA THAÏ

Ingrédients

- 2 gousses d'ail, hachées
- 30 ml (2 c. à table) gingembre, haché
- 15 ml (1 c. à table) citronnelle, hachée
- 60 ml (4 c. à table) sauce poisson
- 15 ml (1 c. à table) sauce Sriracha ou Sambal Oelek
- 2 limes, le jus
- 30 ml (2 c. à table) curcuma moulu
- 90 ml (6 c à table) miel
- 120 ml (8 c. à table) huile de canola
- 8 à 12 pilons de poulet du Québec

Préparation

ÉTAPE 1
Dans un bol, mélangez l'ail, le gingembre, la citronnelle, la sauce poisson, la sauce piquante, le jus de lime, le curcuma, le miel et l'huile de canola.
ÉTAPE 2
À l'aide de la pointe d'un couteau, piquez les pilons de poulet.
ÉTAPE 3
Dans le mélange préparé, ajoutez les pilons de poulet et laissez mariner 12 heures.
ÉTAPE 4
Préchauffez le barbecue à température medium (180 °C / 350 °F).
ÉTAPE 5
Sur la grille du barbecue chaude, faites saisir la viande, 2 à 3 minutes de chaque côté.
ÉTAPE 6
Badigeonnez les pilons de poulet et poursuivez la cuisson, en indirecte à 150 °C (300 °F), couvercle fermé, 40 minutes. (vous pouvez badigeonner aussi à mi-cuisson, puis jetez la marinade restante).

© UNIVERS DE MADAME SARAH

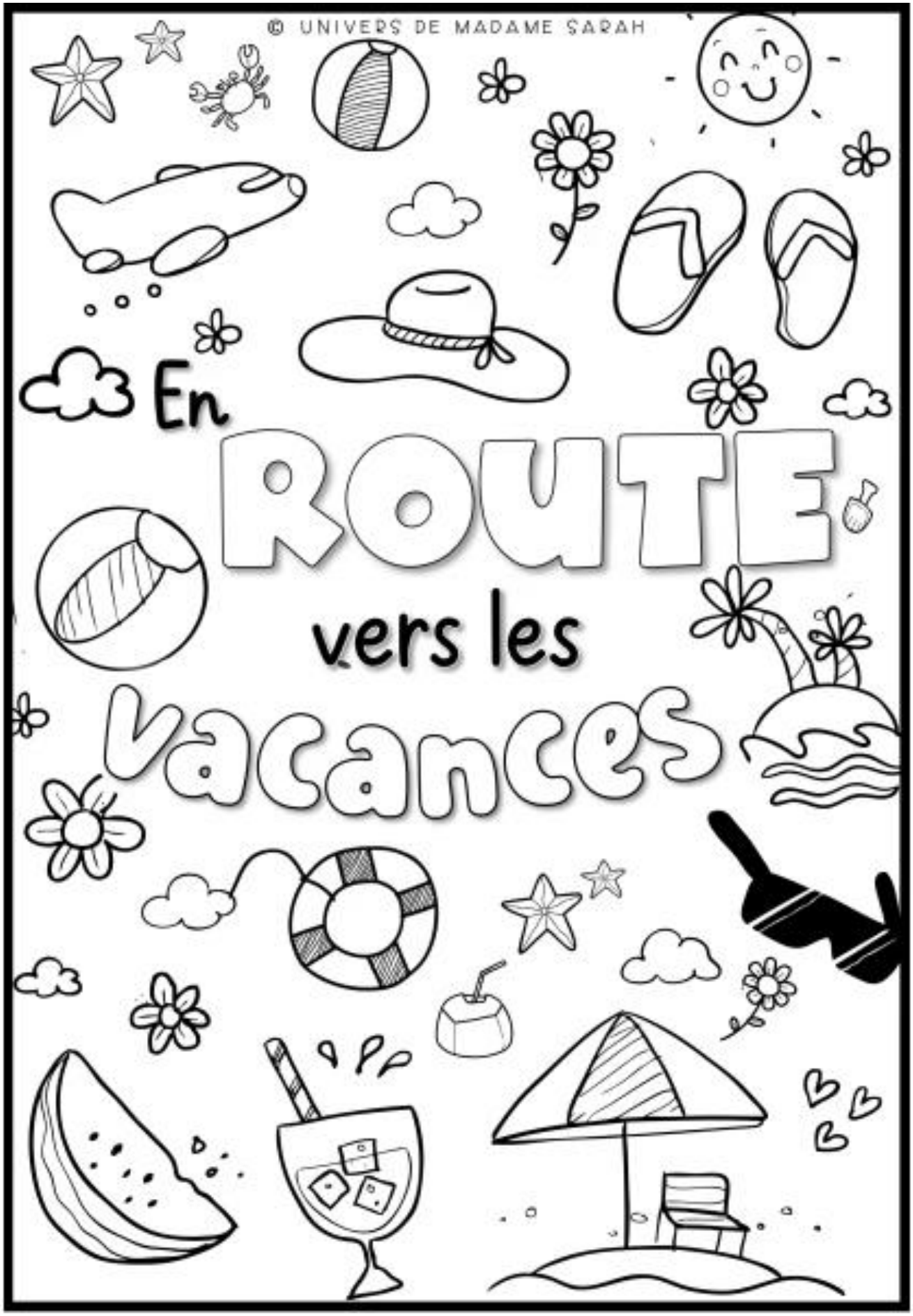

Le Mot vert du mois – « Un déménagement vert » - Juillet 2025

Le temps des déménagements arrive à grands pas et ça fait souvent BEAUCOUP de déchets… mais c'est aussi un excellent moment pour faire le ménage, donner ce qu'on n'utilise plus et prendre de meilleures habitudes. Avec un peu de planification, on peut réduire le gaspillage, réutiliser ce qu'on a déjà et mieux recycler ! Voici quelques conseils simples pour un déménagement plus écolo :

Avant le déménagement

- **Faites le tri** : Séparez ce que vous gardez, donnez ou recyclez selon l'état de vos objets.
- **Préparez-vous tôt** : Donnez ou revendez les articles en bon état. Appliquez les 3RV (Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation).
    - **Où vont les objets :**
        - **Objets en bon état** : Donnez à des centres de dons ou via des plateformes Internet (Friperie, ressourcerie, écocentre, Marketplace, etc.).
        - **Objets brisés ou dangereux** : Apportez-les à l'écocentre ou aux points de dépôt (électroniques, piles, peinture, huiles, pneus, etc.).
        - **Vrais déchets** : La vaisselle cassée, les jouets brisés et les vêtements trop usés vont à la poubelle.
- **Préparez l'emballage** : Demandez des boîtes aux commerces, utilisez des draps, des vêtements ou du papier journal pour protéger les objets fragiles.
- **Planifiez le transport** : Louez un camion de la bonne taille pour éviter plusieurs petits trajets.
- **Videz le frigo** : Cuisinez les restes, évitez de gaspiller et compostez ce qui ne se mange plus.

Pendant le déménagement

- **Pensez au tri** : Ayez sous la main des sacs/bacs pour recycler et composter.
- **Hydratez-vous et mangez sans déchets** : Utilisez des bouteilles et de la vaisselle réutilisables. Préparez des lunchs avec les restants pour éviter les contenants jetables.
- **Protégez les surfaces :** Peinturez sans salir le plancher avec de vieux linges à vaisselle, de vieux draps ou du papier journal au lieu que du plastique acheté.

Après le déménagement

- **Gérez les boîtes** : Offrez-les à d'autres, recyclez-les ou conservez-les pour un usage futur.
- **Nettoyez écolo** : Fabriquez vos produits ménagers maison (vinaigre, bicarbonate, savon noir, citron)

Bonne chance dans votre déménagement écolo ! Et n'oubliez pas de consulter le calendrier de collecte de votre nouvelle municipalité pour bien commencer dans votre nouveau chez vous !

Karolyne Beauchamp, Conseillère en gestion des matières résiduelles

Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web: www.ecoregie.ca Face Book: @RITMRMatapediaMitis

CALENDRIER D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES
13 JUILLET AU 16 AOÛT

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
13 juillet	14	15	16 Volleyball 18h à 20h Parc des résidents	17 **Tous les jeudis Marché public à Amqui**	18	19 Messe 19h
20	21	22	23 Volleyball 18h à 20h Parc des résidents	24	25	26
27	28	29	30 Volleyball 18h à 20h Parc des résidents	31	1 août	2
3	4 Séance du conseil municipal	5	6 Volleyball 18h à 20h Parc des résidents	7	8	9
10	11	12	13 Volleyball 18h à 20h Parc des résidents	14	15	16 Messe 19h

Cueillette ordures

Cueillette recyclage

Cueillette bac brun

Val D'Irène

➢ Horaire du bureau municipal

Lundi au jeudi de 9h à 12h et 13h à 16h
Vendredi fermé Téléphone :418-629-5705
Courriel: steirenedirection@mrcmatapedia.quebec

➢ **Bureau de la fabrique** ouvert tous les mardis de 9h00 à 11h00. Téléphonez au bureau**, avant de vous déplacer 418-629-2815.**

➢ Horaire du bureau de poste

Lundi et mercredi : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
Mardi, jeudi et vendredi : 9h00 à 12h00
Pour nous rejoindre : 418-629-2421

➢ **Écosite d'Amqui**
ouvert du mardi
au samedi de 9h à 17h

ÉCOCENTRE

➢ Pour toute **demande de permis,** téléphonez l'inspecteur **Jocelyn Couturier** directement à la MRC de la Matapédia au 418-629-2053 poste 1135.

➢**Le coordinateur en loisirs et culture**, Gino Bouchard au 418-330-3714.

➢**La conseillère en développement,** Jessie Proulx, 418-629-2053 poste 1023.